

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **PACHAUD** Karine - **BERGER** Nicole - **DUCHE NARBONNE** Carole - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves – **DUCHEZ** Paul - **VINCENT** Sabine – **BOLA** Isabelle - **DAVID** Déborah

ABSENT : **LEMARCHAND** Frédéric (pouvoir donné à Thierry ARNAUD) - **CASAS** Marie-Hélène (pouvoir donné à Paul BARGET) – **MALLEFOND** Christophe (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT)

Séance ouverte à 20 H 30

Mme Carole DUCHE NARBONNE est désignée secrétaire de séance. La séance est enregistrée en audio.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2019. Pas de remarque. PV adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : motion pour l'aide alimentaire européenne : 15 voix pour.

MOTION POUR L'AIDE ALIMENTAIRE EUROPEENNE

A la demande de plusieurs associations (Secours Populaire, Restos du Cœur, Croix Rouge...), Madame le Maire expose les principaux points de la motion pour l'aide alimentaire européenne :

- Le Fonds Européens d'Aide aux plus Démunis (FEAD), va être intégré d'ici 2021 à un nouveau fonds social européen et que son montant va considérablement baisser.
- Le budget de l'aide alimentaire alloué aux associations de solidarité dans le contexte actuel des décisions prises au niveau européen risque être divisé de moitié.
- Cette diminution de moitié porterait un coup très dur à l'action d'aide alimentaire dans la mesure où ces moyens ne pourraient être compensés d'aucune autre façon.

Le conseil municipal, **par 15 voix pour**, demande que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes et appelle l'Union Européenne à maintenir et renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SEHV

Le Syndicat Energies Haute-Vienne va réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux au village de La Boucole (étude en 2019 et travaux en 2020).

A ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de confier au SEHV la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux liés au volet de l'éclairage public.

Dans le cadre de ces travaux, une concertation se fera avec Axione, prestataire du syndicat mite DORSAL pour l'installation de la fibre.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE

La commune de Saint-Paul adhère déjà au groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Le marché prend fin au 31 décembre 2019.

Le SEHV propose donc de reconduire un marché pour mutualiser les achats d'énergie et services associés afin de favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités de services associés.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer de nouveau au groupement de commandes mis en place pour l'achat de l'électricité pour les bâtiments et l'éclairage public.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT ET LA COMMUNE DE SAINT-PAUL

La Commune de Saint Paul a été sollicitée par des propriétaires (indivision Roudaud) pour viabiliser 7 lots sis rue du Tralor, parcelles AB 310, 307 et 313 en vue de la construction d'habitations et, a délibéré pour la mise en place d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial qui a donné lieu à l'élaboration d'une convention entre les parties. La convention de Projet Urbain Partenarial a précisé la prise en charge financière des équipements publics nécessaires pour la viabilisation.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Noblat peut porter l'ensemble des travaux sur les réseaux humides, puisqu' elle est compétente en matière d'assainissement des eaux usées. Mais comme la commune de Saint Paul est compétente pour les eaux pluviales, il est nécessaire que la commune délègue à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage pour le réseau eaux pluviales. Une convention fixera les conditions de cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation selon une procédure adaptée a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2019.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 8 mars 2019.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 5 avril 2019 à 12H.

5 plis ont été remis sur la plate-forme. Toutes les offres étaient recevables.

L'offre qui est économiquement la plus avantageuse et celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 39 800,00 € HT.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

BOUCHERIE – ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ATEC

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de la grange désaffectée située rue du 11 novembre en face de la boulangerie, en boucherie. Celui-ci en est au stade des premières esquisses architecturales.

Madame le Maire indique alors, que dans la perspective d'un suivi efficace et maîtrisé de l'opération, il est pertinent de recourir à une prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire présente alors à l'assemblée le projet de convention relatif à l'intervention de l'ATEC au titre de l'aide à maîtrise d'ouvrage et le détail des missions.

Le montant de la rémunération proposée est de 3 682,25 € HT.

⇒ **Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs**

BOUCHERIE – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans la perspective du projet pour la réhabilitation d'une grange désaffectée en boucherie, y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la conception du projet et le suivi des travaux.

Suite à la consultation lancée dans le respect du Code des Marchés Publics, et à l'analyse des candidatures par l'ATEC et par la commission en charge du dossier, Madame le Maire propose de retenir le cabinet ERCB Architecture pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Le taux de rémunération s'élève à 9,2 % soit 25 720 € H.T.

⇒ **Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs**

BOUCHERIE – ASSUJETISSEMENT A LA TVA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux qui vont avoir lieu pour réhabiliter la grange désaffectée en local commercial alimentaire (boucherie), destinée à être loué.

Ce local à usage professionnel sera aménagé, c'est-à-dire équipé des installations nécessaires à l'activité du locataire; il est de ce fait imposable de plein droit à la TVA (article 256 du Code Général des Impôts).

L'assujettissement à la TVA pour ce local permettra à la commune de récupérer la TVA sur les travaux de façon immédiate.

Les loyers seront ensuite soumis à la TVA.

Cette demande fera l'objet d'une demande auprès de Service d'Impôts des Entreprises.

Pour ces raisons, Madame le Maire propose au conseil municipal d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour les travaux et loyers de ce local commercial.

⇒ **Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs**

BOUCHERIE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire propose de déposer les demandes de subventions suivantes :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cette aide de l'Etat permet, notamment, le financement d'opérations d'investissement des communes et des EPCI.
- Madame le Maire rappelle que le projet de la boucherie avait été inscrit dans le contrat de ruralité du PETR Monts et Barrages, et peut, à ce titre, bénéficier d'une aide de la région. Elle propose donc de déposer une demande de subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine.
- Elle propose également de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

⇒ **Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs**

QUESTIONS DIVERSES

- Elections européennes : madame le Maire enverra à chacun des conseillers le tableau des permanences du bureau de vote afin que chacun se positionne sur un créneau horaire.
- Les travaux de voirie de la rue du Tortillou commenceront semaine 20.
- 15 et 16 juin : Fête de la Fraternité (exposition, soirée Gospel, randonnée...)
- 16 juin : vide-greniers

La séance est levée à 21H32